

## Relevé de décisions du Bureau National du SNUDI-FO des 16 et 17 juin 2022

### **Congrès confédéral, CEF, élections professionnelles :**

Le BN s'inscrit dans les résolutions du Congrès confédéral réuni du 30 mai au 3 juin 2022 à Rouen et dans l'appel de la CEF des 9 et 10 juin 2022. La résolution générale du congrès de Rouen se conclut par : « Compte-tenu de la période et des décisions politiques à venir dans les semaines et mois prochains le Congrès demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. » Le BN se tient prêt et invite les syndicats départementaux à informer et réunir leurs adhérents, notamment sur la question de la défense des retraites, « mère des batailles » à venir.

Le BN, avec la CEF, insiste sur « la tâche de l'heure de collecte des candidatures pour déposer des listes partout et réussir le vote FO ». Avec la CEF, le BN invite les syndicats départementaux, en lien avec les sections fédérales et les interFNEC, « à faire remonter régulièrement l'état d'avancement des listes (listes bouclées, nombre d'actes obtenus par scrutin en distinguant les hommes et les femmes...) pour permettre aux syndicats nationaux et au secrétariat fédéral d'identifier les difficultés et coordonner les aides nécessaires. » Le BN mandate le SN pour publier régulièrement une note sur l'état d'avancement des listes et rappelle l'objectif d'être en capacité de déposer le maximum de listes d'ici la fin de l'année scolaire. Il attire l'attention des syndicats départementaux sur les listes au CNED et à l'AEFE et les invite à faire remonter au SN et à la fédération les syndiqués susceptibles d'être candidats sur ces listes. Le BN invite les syndicats départementaux à amplifier la syndicalisation : nos adhérents sont le 1<sup>er</sup> socle du cahier des votants.

### **Carte scolaire :**

Le BN constate que les fermetures de classes et d'écoles s'accroissent, notamment dans le cadre de la loi Nôtre et de la rationalisation des services publics sur les « communes nouvelles ». Il appelle les syndicats départementaux, en lien avec les UD, à défendre le maintien de toutes les classes, toutes les écoles, et à organiser la mobilisation en associant, dès que cela est possible, les parents d'élèves.

### **Listes complémentaires et concours exceptionnels :**

Dans l'immédiat, le BN revendique le recrutement de la totalité des listes complémentaires partout où elles existent avec la création de postes à hauteur des besoins. Mais face à l'effondrement du nombre de candidats au concours, le BN, avec la fédération, revendique la mise en place de concours exceptionnels au niveau licence. Le BN se félicite du rassemblement du mercredi 15 juin au ministère à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, SNUIPP-FSU, SE-UNSA, FERC CGT, SUD Education du Val-de-Marne, de la FNEC FP-FO de l'académie de Versailles, soutenu par de nombreux syndicats de la FNEC FP-FO de région parisienne et par la FNEC FP-FO nationale, et de toutes les initiatives prises dans les départements : mobilisations, rassemblement, audience parfois intersyndicale, grève dans le cadre des Comités Techniques. Le BN mandate le SN pour poursuivre les interventions pour la satisfaction de ces revendications, notamment en reproposant aux autres OS un appel commun sur la base de celui du 94 pour l'organisation de concours exceptionnels niveau L3. Le BN invite les syndicats à engager la bataille partout, si possible dans un cadre intersyndical, pour le recrutement en masse d'enseignants par la tenue immédiate de concours exceptionnels PE niveau licence. Il les invite à saisir largement les collègues de la situation désastreuse dans tous les domaines dans laquelle la rentrée se déroulerait si de tels concours n'étaient pas organisés. Le BN mandate le SN pour qu'il organise une initiative nationale (rassemblements, manifestation nationale ...) en relation avec l'exigence de la tenue de concours exceptionnels.

---

**Droit à mutation** : Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre leurs interventions en défense du droit à mutation des personnels, notamment compte tenu des circonstances particulières de cette année (postes réservés stagiaires, contractuels alternants...). Il invite les syndicats départementaux à défendre les demandes d'Ineat/Exeat qui seront immanquablement mises à mal par le manque organisé de personnels a fortiori les ineat dans les départements où les contractuels sont recrutés. Il invite les syndicats départementaux à faire remonter les informations au SN.

**Droit au temps partiels, aux disponibilités, aux détachements** : les mêmes causes produisant les mêmes effets, le BN invite les syndicats départementaux à intervenir en défense du droit à temps partiel, dispo, détachement, notamment en accompagnant les recours et les saisines des CAPD, et informer le SN.

**Salaires, ISSR** : Le BN mandate le SN pour poursuivre, en lien avec la FNEC FP-FO et la FGF, ses interventions pour l'augmentation du point d'indice de 25% et la revalorisation significative de l'ISSR.

**Abandon des évaluations d'écoles** : A la rentrée 2022, le ministre prévoit de généraliser les évaluations d'écoles pour atteindre les 20% tous les ans. Le BN invite les syndicats départementaux à obtenir la liste des écoles ciblées pour la rentrée prochaine afin d'organiser dès maintenant la résistance collective. Déjà, avec FO de nombreux collègues refusent cette logique managériale et territoriale (Paris, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Val-de-Marne, Lozère, Savoie, ...). Le BN rappelle que rien dans les obligations réglementaires de service et le statut ne permet d'imposer les évaluations. Il invite les syndicats départementaux à informer, regrouper, mobiliser tous les collègues qui cherchent à résister, dans un cadre intersyndical si possible et mandate le SN pour publier un communiqué sur l'état de la mobilisation dans les départements.

**Loi Rilhac et expérimentation marseillaise** : Le BN rappelle la revendication du SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, d'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Marseillaise qui a vocation à s'étendre partout dès la rentrée 2022. Alors que le ministre N'Diaye annonce la tenue de grands débats locaux d'où pourraient sortir des innovations locales, le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre les initiatives afin d'organiser la mobilisation pour l'abandon de la loi Rilhac et pour l'abandon de l'expérimentation marseillaise. Le rapport de force est nécessaire pour s'opposer à cette vision gouvernementale de « l'école du futur », cadre de la dislocation de l'éducation nationale et de la casse de nos statuts. Il invite à faire remonter toutes les informations au SN.

**AESH** : Le BN mandate le SN pour poursuivre, en lien avec la FNEC FP-FO, ses interventions et initiatives pour un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, l'abandon des PIAL, l'ouverture immédiate de négociation pour la revalorisation de la grille indiciaire.

**PES** : Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre leurs interventions en défense des professeurs stagiaires, notamment concernant leur titularisation. Le BN revendique le respect de la réglementation pour les stagiaires en particulier de l'alternance entre le temps devant élèves et le temps de formation. Le BN se félicite du recul du DASEN de Moselle suite à la mobilisation des stagiaires avec le SNUDI FO 57.

Relevé de décisions adopté à l'unanimité